

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le mercredi 28 janvier 2026 à 17 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Nathalie Laporte
Marie-Claude Poulin
Jennifer D'Arcy
Simon Mailhot

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Est également présente la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Sont absents les conseillers Samuel Côté, Guillaume Bouchard et Bertrand Bilodeau.

Sont également absents la directrice générale, Me Sylviane Lavigne et le directeur général adjoint, Me Vincent Tanguay.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1) Adoption du projet de Règlement 3508-2025-2 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux dans plusieurs zones;
 - 2.2) Adoption du Règlement 3511-2025 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311;
3. AFFAIRES NOUVELLES
4. QUESTIONS DES CITOYENS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

1. 026-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 2.1. 027-2026 Adoption du projet de Règlement 3508-2025-2 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux dans plusieurs zones

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à l'égard du premier projet de règlement plus haut mentionné. Il y a maintenant lieu d'adopter le second projet;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée à ce deuxième projet à la suite de cette assemblée publique de consultation;

IL EST proposé par la conseillère Jennifer D'Arcy

Que le projet de règlement 3508-2025-2 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux dans plusieurs zones soit adopté tel que présenté.

Ce projet de règlement fera l'objet d'un avis public invitant les personnes habiles à voter concernées à demander la tenue d'un registre si elles désirent pouvoir s'exprimer sur ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2.2. 028-2026 Adoption du Règlement 3511-2025 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif au zonage incitatif afin de retirer la zone multifonctionnelle M311 du territoire assujetti au règlement ainsi que les normes de remplacement prévues pour cette zone.

IL EST proposé par le conseiller Simon Mailhot

Que le Règlement 3511-2025 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

3. AFFAIRES NOUVELLES

3.1. -2026 Sujet

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents.

4. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

L'intervenant est :

- M. Pierre Boucher
 - Félicitations pour la démarche relative à la hauteur des bâtiments;
 - Étendue des zones contigües et concernées;
 - Personnes habiles à voter;
 - Impact des assemblées participatives à venir concernant la Politique de développement urbain, sur les projets de règlements;
 - Prise en considération de la circulation, du transport actif et du verdissement.

5. 029-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que, l'ordre du jour étant épousé, la présente séance soit levée vers 17 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière